Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture

Herausgeber: Société romande d'apiculture

Band: 144 (2023)

Heft: 7

Artikel: Faune au rucher

Autor: Jans, Stefan

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1081991

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Faune au rucher

Stefan Jans, conseiller régional en Suisse centrale, Service sanitaire apicole (stefan.jans@apiservice.ch)

Il arrive de temps à autre que des animaux causent de petits dégâts au rucher; des problèmes plus importants ne surviennent que dans des cas isolés. Souvent, les perturbateurs se nourrissent d'abeilles ou des produits de la ruche stockés dans la colonie.

Quiconque élève des abeilles mellifères rencontre inévitablement de nombreux autres êtres vivants au rucher. Certains sont perçus comme des perturbateurs, voire des nuisibles, tandis que d'autres n'inquiètent pas ou peu les apiculteurs. Le nouvel aide-mémoire « 3.4. Faune au rucher » décrit comment agir avec les animaux que l'on rencontre fréquemment et, le cas échéant, indique quelles mesures peuvent être prises.

Il convient d'être particulièrement prudent en cas d'une éventuelle lutte contre ces insectes. Il s'agit de ne pas nuire aux abeilles, aux autres animaux, à l'homme et à l'environnement.



Les insectes utiles (auxiliaires) et les animaux sauvages sont des éléments importants de la faune, c'est pourquoi il faut renoncer à poser des pièges. En outre, aucun biocide ne peut être utilisé comme moyen de lutte au rucher (voir annexe 2 du manuel de contrôle de l'OSAV concernant les contrôles dans la production primaire). Cela pourrait entraîner des intoxications d'abeilles et/ou des résidus dans le miel et les autres produits de la ruche.

Les ravageurs des abeilles, comme le varroa, le frelon asiatique, le petit coléoptère de la ruche, les fausses-teignes, sont présentés dans des aide-mémoire séparés et ne sont pas présentés dans cet article ni dans le nouvel aide-mémoire.

Hyménoptères et autres insectes

Au rucher, il n'est pas rare de rencontrer, en plus de nos abeilles, d'autres animaux à six pattes. Diverses abeilles sauvages, coléoptères, papillons, mouches, guêpes ou moustiques sont souvent visibles, selon l'emplacement, la météo et la saison. Pour nous, apiculteurs, certains hyménoptères qui nichent dans le rucher ou dans les interstices des ruches, et se servent dans les réserves voire prélèvent des abeilles, sont plutôt perçus comme gênants.

Pour éliminer les fourmis qui nichent sur le couvre-cadres de la ruche, on peut brosser régulièrement les nids, y compris les œufs et la reine. L'expérience montre qu'après deux ou trois répétitions, les fourmis ne reviennent plus. Ou, comme décrit dans le nouvel aide-mémoire, on peut essayer d'empêcher les fourmis de pénétrer dans la ruche ou le rucher par différentes méthodes.

A la fin de l'été et en automne, on peut parfois observer des frelons européens ainsi que des guêpes communes ou germaniques chasser les abeilles devant les trous de vol. En cas de forte affluence, la largeur des trous de vol doit être réduite. Ces insectes ne représentent aucun danger pour des colonies saines et fortes.

On peut parfois trouver des nids de pélopée courbée (guêpe maçonne) dans les ruches ou le rucher. Ces guêpes fouisseuses construisent, comme on peut le voir sur la photo, des «amphores» typiques en argile et ne posent aucun problème.

Le sphinx tête-de-mort ne pose pas non plus de problème. Ce papillon migrateur se nourrit volontiers de miel lors de son voyage des régions méditerranéennes vers le centre ou le nord de l'Europe. Pour ce faire, ce papillon de nuit pénètre dans les ruches. On le reconnaît souvent à la présence d'animaux morts, propolisés, que l'on retrouve plus tard dans la ruche. Les observations au trou de vol sont plutôt rares en raison de l'activité nocturne de cette espèce.



Figure 1 : « Amphores » en argile de la pélopée courbée

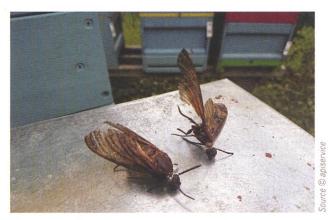


Figure 2: Sphinx tête-de-mort propolisés

Mammifères

Selon leur présence régionale et l'emplacement, des animaux d'élevage ou sauvages tels que les vaches, les chèvres, les moutons, les cerfs, les sangliers ou les blaireaux peuvent renverser des ruches non sécurisées et librement accessibles. L'ours est activement à la recherche de nourriture. Il se sert volontiers de miel et mange le couvain d'abeilles. Dans ce cas, une simple clôture de pâturage ou un maintien avec une sangle serrée ne sont d'aucune aide. Une clôture plus fiable, conforme à l'aide-mémoire d'AGRIDEA « Protéger les ruches contre les ours bruns » peut protéger les abeilles.

Les martres, les belettes ou les loirs causent plus rarement de petits dégâts mais parfois un grand désordre dans un rucher. Cela se produit en particulier lorsque ces animaux se retrouvent enfermés, sans moyen de s'échapper du rucher.

En revanche, une souris peut causer des dégâts plus importants dans la ruche. Si l'intrusion n'est pas détectée à temps, elle peut dans certains cas conduire à la mort de la colonie. Des excréments et des traces de rongement, des abeilles mortes ou des morceaux de rayons sont visibles sur les fonds

Aide-mémoire AGRIDEA

« Protéger les ruches contre les ours bruns »



Figure 3: Ici, un pic était à l'œuvre

varroa ou la planche de vol. Pour éviter que les souris ne s'installent dans la colonie, il convient de limiter les trous de vol à une hauteur maximale de 6 mm ou d'installer une protection grillagée avec des mailles de 7 mm maximum.

Oiseaux

Les abeilles mellifères sont une composante de l'alimentation de diverses espèces d'oiseaux. Parmi eux, c'est surtout le pic qui rend la vie

difficile aux apiculteurs et aux abeilles. Pour dévaliser les colonies, il fait de grands trous dans les ruches en automne et en hiver. S'il réussit une fois, il revient toujours, et ce pendant des années. Les ruches doivent donc être protégées par un filet rigide ou déplacées.

Vous trouverez plus de détails à ce sujet dans l'aide-mémoire « 3.4. Faune au rucher ». D'autres animaux non mentionnés dans cet article y sont décrits. Cette liste n'est pas exhaustive et ne traite qu'une petite partie de la faune présente.

Caméra à gibier ou de surveillance

Si l'on reçoit régulièrement des visites sur un rucher et que l'on ne sait pas de qui, il peut être intéressant d'acheter une caméra à gibier ou une caméra de surveillance. Il existe désormais divers modèles fonctionnant à l'énergie solaire et reliés à un réseau de téléphonie mobile, qui fonctionnent de manière totalement autonome, pour autant que le soleil et le réseau de téléphonie mobile soient présents. L'utilisation d'une caméra doit impérativement être déclarée au moyen d'un écriteau.

Prochaine manifestation en ligne et en direct à ce sujet

Participation sans inscription; il suffit de cliquer sur le lien de participation sous www.abeilles.ch/manifestations-ssa

13.07.2023, 20 h : Faune au rucher